



Journée mondiale de la sécurité et la santé au travail du 28 avril 2005

Sous thèmes prévus par l'OIT pour la journée sur la sécurité et la santé au travail du 28 avril.

Situation luxembourgeoise

1. Sous thème 1

Accidents du travail et maladies professionnelles dans le secteur de la construction.

Le secteur se caractérise par une forte intensité de main d'œuvre et les risques auxquelles les travailleurs y sont exposés sont parmi les plus élevés de toutes les branches économiques. On peut citer les risques d'accidents de travail : par chutes de plain-pied, chutes de hauteur, chutes d'objets, éboulement, effondrement, risques liés aux opérations de levage, à l'utilisation d'engins ou de machines dangereuses, risques liés à l'électrocution, risques en rapport avec la manutention manuelle de charges, risques en rapport avec l'exposition à des toxiques (fibres minérale, ciment, acrylamide, éthers de glycol, huiles minérales de décoffrage, méthacrylate de méthyle). De plus l'emploi dans ce secteur est souvent précaire et de courte durée

Quelques chiffres :

Mondialement 17% de tous les accidents mortels au travail (1 sur 6) surviennent sur des chantiers de construction.

A l'échelle européenne 16% des travailleurs de la construction sont exposés à des substances chimiques dangereuses pendant la moitié de leur temps de travail ; à peu près 10% des maçons abandonnent leur métier par suite de lésions dermatologiques liées au ciment. Jusqu'à 30% de la main d'œuvre de ce secteur souffre de douleurs dorso lombaires. Parmi les maladies professionnelles fréquemment rencontrées on note deux pathologies particulièrement graves : les lésions dues à l'amiante et la silicose et la pneumoconiose en rapport avec l'exposition aux poussières.

Quelques chiffres fournis par l'Assurance Accidents et l'IGSS

- Emploi salarié, secteur de la construction : 30.400 personnes dont 90% sont des travailleurs étrangers ou des frontaliers allemands, belges et français. La branche « construction » représente 10,8% des secteurs d'activités.



Luxembourg, le 28 avril 2005

- Accidentologie :
Nombre d'accidents par rapport à 100 salariés unité occupés à plein temps :
 - pour le secteur bâtiment 23,8%
 - pour le secteur aménagement et parachèvement 18,3%
- Taux de cotisation assurance accident 2004 : 5,6% (ce qui représente le 3^{ième} taux le plus élevé par l'ensemble des cotisations dues)

Examen effectué périodiquement à titre préventif par les services de santé au travail

- Travailleurs occupant des postes de sécurité (camions, engins de levage, etc) : 1 examen tous les 5 ans avant 50 ans ; après les 50 ans tous les 3 ans.
- Travailleurs exposés aux bruits supérieurs à 85 dB(A) : 1 examen annuel.
- Travailleurs exposés aux vibrations mécaniques ou aux pressions locales prolongées : 1 examen annuel.
- Travailleurs exposés aux poussières minérales (silice, amiante) : 1 examen tous les 2 ans.

2. Sous-thème 2

Prévention des accidents et atteintes à la santé chez les jeunes travailleurs (< 24 ans) et les travailleurs âgés (> 55 ans).

- 2.1 Les jeunes travailleurs risquent d'avantage d'être victimes d'accidents graves en raison de leur manque d'expérience professionnelle, d'un manque de compréhension de risques présent sur le lieu de travail et des modalités de survenue des accidents, d'un manque d'encadrement dans l'entreprise et surtout en raison d'une absence de formation et d'information en matière de sécurité et de santé au travail.

Quelques chiffres :

- A l'échelle européenne les jeunes travailleurs de moins de 24 ans sont beaucoup plus susceptibles d'être victime d'accident grave que leurs collègues plus âgés. Dans l'union européenne le taux d'incidence des accidents graves est au moins deux fois plus élevés que dans les autres classes d'âge.

Quelques chiffres fournis par l'Assurance Accidents et l'IGSS

- 18,60% de l'ensemble des accidents de travail au Luxembourg pour la section industrielle pour 2003 sont le fait de jeunes travailleurs de 24 ans et moins.
- 25% de tous ces accidents sont des accidents de trajets (chiffre qui est au dessus de la moyenne nationale).



Luxembourg, le 28 avril 2005

2.2 Les travailleurs âgés de plus de 55 ans: le processus naturel de vieillissement risque d'être accéléré par des conditions de travail pénibles (manutention manuelle de charges, exposition à niveau de bruit excessif). Un certain nombre d'accidents peuvent être en rapport avec une perte de facilité des mouvements et de postures, une diminution de la force musculaire, une diminution de l'acuité visuelle et de l'audition. Dans le cadre de maladie pouvant avoir un caractère professionnel les durées d'absence du poste de travail s'accroissent avec l'élévation des tranches d'âge, par exemple un travailleur en arrêt de maladie par lombalgie entre 20 et 25 ans est arrêté en moyenne 4,8 jours pour la même maladie l'arrêt de travail est de 14,4 jours pour une tranche d'âge supérieure à 50 ans.

Quelques chiffres nationaux :

- 3,72% de l'ensemble des accidents de travail au Luxembourg pour la section industrielle pour 2003 sont le fait de travailleurs âgés de 55 ans et plus.
- Taux d'activité entre 50 et 64 ans : 43% de la population (moyenne UE 54,7%)
- Âge moyen à la sortie de la vie active : 56,8 ans (moyenne UE 59,9 ans)
- Nombre de salariés de plus de 50 ans : 15.680
 - secteurs d'activités occupés par ces salariés par ordre décroissant : transport 18%, bureautique 15,3%, bâtiment 14,6%, services 13,4%.